

Lausanne, le 15 décembre 2009

Une goutte d'eau pour la Venoge

L'acceptation de mesures pour la protection de la Venoge apporte une goutte d'eau mais beaucoup reste encore à faire en termes de renaturation. En effet, grâce à ces mesures, la Venoge va retrouver 15% de son lit naturel de sa partie actuellement canalisée. C'est un premier pas, mais c'est insuffisant pour régénérer le milieu aquatique, limiter l'échauffement des eaux en période de sécheresse ou limiter les dégâts lors de crues.

Depuis l'acceptation par le peuple de l'initiative populaire « Sauvez la Venoge », il y a 20 ans et pour laquelle les Verts ont toujours été très actifs, beaucoup reste à faire. Si le Conseil d'Etat propose aujourd'hui de revitaliser 15% de son lit canalisé, des actions visant à respecter l'environnement doivent aussi être réalisées rapidement, notamment en termes de dépollution. Il en va de la survie de nos biotopes, des espèces sauvages, de nos poissons, de l'activité des pêcheurs ou de la qualité de vie des habitants du canton.

Les Verts ont déposé un postulat pour la création d'un fonds cantonal pour la renaturation des cours d'eau à alimenter à 30% de redevances hydrauliques (environ 3,5 millions annuels). Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité y donner suite et sa réponse a été aujourd'hui refusée par le Grand Conseil. Plus que jamais, les Verts sont décidés à sauver la Venoge, comme toutes les autres rivières du canton.

En d'autres termes, les Verts continueront à défendre une renaturation des 400 kilomètres des rivières vaudoises canalisés afin de favoriser la biodiversité et de limiter les conséquences des dérèglements climatiques (sécheresses, inondations). D'ailleurs, les Verts défendront un amendement de 1.5 millions pour la renaturation des rivières dans le cadre du budget 2010, ce qui est une moindre mesure comparativement au 3.5 millions du fonds primitivement prévu.

Personne de contact:

Olivier Epars, Député Vert, 079/674.61.81

Alexis Bally, Député Vert, 021/729.97.31